

La date de la découverte est donc maintenant fixée au mois de novembre 1528.

Les deux documents que je vais avoir l'honneur de communiquer au Comité ne doivent pas être confondus avec la délibération consulaire du 12 mars 1528 (v. s.) quoiqu'ils contiennent des expressions et même des phrases identiques. Le premier est un *mandement* adressé a Charles de La Bessée pour le paiement des tables *d'areyn anlicques* ; le second *la quittance* du vendeur.

Quoique ces documents ne nous fassent connaître aucun fait nouveau d'une grande importance, ils m'ont paru cependant offrir assez d'intérêt pour être communiqués au Comité. Ils corroborent pleinement la nouvelle version de M. Monfalcon. Ils rectifient le nom du vendeur , auteur de la découverte; qui est Gribaud et non pas Gerbaud, comme on l'a écrit jusqu'à présent. Enfin ils complètent l'ensemble des renseignements que nous possédons relatifs a l'acquisition de la Table de-Claude, parles Conseillers de la ville, sur la proposition de Claude Bellièvre. J.-P. G,

*Documents inédits relatifs à l'acquisition de la Table de Claude,
par le Consulat de la ville de Lyon.*

Mandement.

Les Conseillers de la ville et communauté de Lyon, a honorable homme, Charles de La Bessée, trésorier de la ville, salut.

Nous vous mandons par ces présentes que, des deniers de vostre recepte, vous baillez et dellivrez a Rolland Gribault, marchand de la dite ville, la somme de cinquante huit escuz